

Consignes pour les travaux de montage



Consignes essentielles pour les travaux de montage:

Cas 1: Borner livre et exécute le montage des éléments commandés par le client avec le personnel Borner contre facturation. **La responsabilité de l'exécution du montage et de sa bienfacture est du ressort de Borner.**

Cas 2: Participation de la main d'œuvre du montage avec un ou plusieurs monteurs. Borner délègue un spécialiste pour le montage qui est chargé de former/diriger les monteurs désignés par le client. L'outillage pour ces derniers est fournis par le client.

Les frais de formation seront facturés au client en fonction du temps consacré et du matériel utilisé.

La responsabilité de l'exécution du montage et de sa bienfacture est du ressort du client.

Cas 3: Montage des produits commandés chez Borner par le client. Borner livre les éléments commandés par le client à l'emplacement convenu, au moment convenu.

La responsabilité de l'exécution du montage et de sa bienfacture est du ressort du client.

Avec ces clarifications, nous sommes certains que les responsabilités de chaque prestataire sont clairement définies et que nous offrons les prestations que nos clients désirent.

Les conditions générales de vente de Borner AG sont en outre applicables.